

# LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

## Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie.

Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00

Union Postale

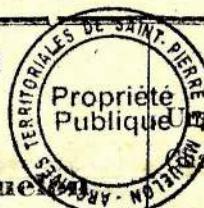
Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre &amp; Miquelon



PRIX DES ANNONCES.

Une ligne à six lignes..... 3 fr. 00

Une ligne au-dessus..... 0 fr. 40

1907

Malgré toutes nos vicissitudes, le temps va toujours son petit bonheur de train sans s'arrêter aux difficultés de la route.

Encore une année malheureuse de plus à enrégistrer dans les annales de la vie saint-pierraise: pêche désastreuse, commerce nul et pas de travail.

Cette situation désastreuse, il faut bien le reconnaître, va en s'aggravant, et la population se disperse et diminue dans des proportions inquiétantes, mais en relations directes avec les difficultés matérielles de l'existence devenant de plus en plus grandes, de plus en plus impérieuses.

Que va faire le gouvernement de la Métropole? Va-t-il enfin, comme on nous l'assure, prendre une décision radicale en faisant de Saint-Pierre un Port franc: là est le salut.

Malheureusement les tergiversations des uns et des autres sont la cause de l'hésitation du gouvernement; et cependant si la France veut conserver sa vieille colonie de Saint-Pierre et Miquelon, elle n'a pas d'autres moyens d'y parvenir: tous les autres ne sont que des atermoiements pour parer à des difficultés présentes.

Puissions-nous, en entrant dans cette nouvelle année si décisive pour l'avenir de Saint-Pierre, avoir l'espoir que le gouvernement se décidera enfin à entrer dans cette voie, la seule qui puisse lui conserver des citoyens qui, par patriotisme et républicanisme, ne demandent qu'à rester dans le giron de cette belle Mère Patrie dont ils s'enorgueillissent d'être les enfants.

Ces nombreux courtiers électoraux se composaient surtout des membres les plus influents des sociétés religieuses des marins et des ouvriers, nous les disons religieuses parcequ'elles se trouvent sous la direction d'un des abbés. Participaient de droit à cette chasse à l'électeur les employés de la Morue Française et au moins deux des membres du conseil de fabrique, ceux les plus experts dans l'exercice de sainte-tapette.

A l'exception de quelques cris de coin, coin à l'adresse de l'adversaire irréductible de toute cette pression cléricale, cette propagande s'est exercée dans l'ombre et dans le silence jusqu'au samedi soir.

A ce moment, quelques indépendants, pour faire diversion et pour tenter de créer un ballottage, se décidèrent d'offrir aux électeurs de Saint-Pierre deux candidats pour la suppression de la délégation. A cet effet, M. Jacques Revert avait été mandé en ville à dix heures du matin et avait accepté cette combinaison en présence de témoins, à la seule condition qu'il ne serait pas fait d'affiches.

Le soir, à la sortie des bulletins de ce nouveau genre de candidature au mandat impératif, deux agents de M. Légasse se rendaient à l'île aux Chiens chercher M. Revert pour le faire comparaître devant l'aréopage légassière.

Au cours de cette comparution de nuit, on a essayé par tous les moyens de persuasion et de menaces d'amener Revert à retirer sa candidature: deux zélés ont été jusqu'à se préparer à lui déborder sur la peau. Tout a été inutile, on a cependant réussi à lui faire signer une affiche comme quoi il n'avait jamais autorisé personne à se servir de son nom comme candidat pour la suppression de la délégation.

C'était une faiblesse quand même et un manquement à ce qui avait été convenu, et aussi à la condition qu'il n'y aurait pas d'affiches.

M. Revert ne doit en faire de reproches à personne, il en a subi les conséquences tant à Saint-Pierre qu'à l'île aux Chiens, en un mot il a été roulé sans s'en douter tout en ayant la partie

belle. Cette concession à lui arrachée aura-t-elle réussi à lui concilier les bonnes grâces de M. Légasse? aura-t-il préservé ses collègues, les petits pêcheurs, de l'emploi de la trappe? Nous en doutons et nous avons de bonnes raisons d'en douter, car il a manqué l'occasion d'appuyer une manifestation paisible et volontaire de l'opposition de l'île aux Chiens contre l'emploi de la trappe.

### La journée du scrutin

Dès le dimanche matin, le bureau se trouvait formé par à peu près les mêmes personnes chargées de défendre les intérêts électoraux de M. Légasse.

A la porte de la mairie, MM. Letouzé et Jacques Légasse faisaient bonne garde, détruisant des bulletins, en donnant aux électeurs et les accompagnant jusqu'à l'urne, quand le cas était douteux, pour s'assurer qu'ils accomplissaient bien la commission qu'on les chargeait de déposer entre les mains du président du collège électoral.

A un moment donné, il s'est cependant présenté un électeur moins docile que les autres, quoique déclarant devoir voter pour M. Légasse il a été mis en demeure de montrer son bulletin, à cette injonction formelle, refus non moins formel de l'ouvrier Dollo, qui a préféré s'exposer à perdre son travail chez M. Légasse que d'obtempérer à cette violation du secret du vote à lui signifiée par M. Jacques Légasse. Le lundi matin, à la reprise du travail, cet excellent ouvrier était prié de se retirer des chantiers de la Morue Française.

Vers onze heures du matin, ont commencé les premières manifestations de la rue, se composant jusqu'à la nuit des gamins du patronage dirigés par un employé de la maison Littaye et Cie. En tête de ce maigre cortège, un employé de la mairie, Talguen, portait le pavillon français assisté cette fois du tambour de ville sans sa caisse. Un alcoolique du nom de Conflant et déjà ivre faisait l'acrobate tout en titulant.

Cette petite troupe des mieux composée et presque uniquement d'enfants du patronage s'est tenue dans les entr'actes de ses manifestations aux abords de la

### La semaine électorale

Une bonne partie de la semaine dernière a été employée par les agents électoraux de M. Légasse à faire de la propagande, allant de maison en maison détailler le boniment de circonstance.



airie; là, sur le signe d'un agent de Légasse, elle accompagnait à l'urne au sortir de l'accomplissement de son devoir de citoyen, l'électeur que l'on soupçonnait de n'être pas favorable à M. Légasse: c'était les fourches caudines du ridicule. Nous pourrions citer les noms des électeurs qui ont été agré- ments de ce charivari électoral.

Lors du vote du clergé, un incident de minime importance s'est produit, l'abbé Rocher, rayé des listes électorales à la suite de son départ en février 1906, a été admis à voter sur une décision du juge de paix motivée sans doute sur cette irrégularité du maire que sa radiation ne lui avait pas signifiée. D'où il faut en déduire que ce cher abbé ne devait pas nous revenir, tout le monde en pensait ainsi même le maire qui le rayait du nombre des électeurs, mais Monsignore Légasse en décidait autrement.

Dans l'après-midi, on a été très occupé au patronage à fabriquer un mannequin qui devait représenter celui qui avait osé prêter son nom pour enlever quelques voix à M. Louis Légasse. Il paraît que ce travail de confection était très intéressant ou très absorbant, car deux fois dans l'après midi, un des abbés s'est rendu au patronage sans doute pour donner la dernière main à l'objet d'art que ses élèves confectionnaient.

A propos de ce patronage où l'on fait jouer un rôle politique interdit surtout à des enfants, il faut que l'on sache un peu ce qui s'y passe, pour que les parents et les autorités en soient édifiées. D'abord, malgré les statuts, en cachette ou ouvertement, on y introduit de la boisson et on a vu des enfants en sortir ivres et faire la joie de leurs camarades: bel exemple.

Les voisins se plaignent avec raison, et du tapage nocturne et des grossiers propos qui sont proférés à l'entrée et à la sortie de cet établissement d'éducation de la jeunesse; on se figurerait, parait-il, avoir dans le quartier une maison publique mal fanée et mal tenue. Sans doute quand l'ivresse est manifeste, des sociétaires, par bêtise ou saleté naturelle, font leurs ordures dans les appartements du Cercle. Voilà l'éducation moralisatrice que l'on donne à cette génération d'hommes qui poussent, afin d'en faire des instruments plus dociles.

Le mannequin, à sa sortie, a été arrêté sur la place de l'église et le commissaire de police l'a fait flanquer à la mer. D'où un objet d'art clérical qui n'a pu avoir les honneurs de l'exhibition malgré les bonnes intentions de ses auteurs.

### Charivari électoral

On sait que les charivaris quels qu'ils soient et qui sont de nature à porter atteinte à la considération des citoyens sont interdits, ce qui n'empêche qu'au cours du dépouillement, il y a eu des cris de bêtes à le faire devenir. Après

quoi, un des protégés de M. Légasse a clamé: il va falloir aller à la maison blanche: dans l'argo de la Vigie, c'est ainsi que l'on désigne la maison de M. Mazier.

Cette invite était le mot d'ordre attendu qui devait avoir son effet après les manifestations de la journée, après les libations offertes comme d'usage, bien que la Morue Française avait eu soin de payer ses ouvriers et ses courtiers électoraux dès samedi l'après-midi.

En ville, le rappel à la curée se faisait au son d'un tambour, d'un clairon et d'un alto, afin, par ce vacarme, d'attirer le plus de curieux possible à la manifestation dite électorale, qui n'était autre qu'un prétexte pour les adversaires et ennemis personnels de M. Mazier de le molester, de le violenter avec la certitude de l'impunité: la lâcheté qui se cache au milieu d'une foule d'enfants, de femmes et de curieux.

Cette manière tapageuse de procéder est entrée dans les mœurs électorales de la famille Légasse, à laquelle nous en devons l'importation: la violence du langage d'abord, à laquelle succède la violence des actes.

Ainsi elle a opéré à l'endroit de Delmont; ainsi elle a fait dans le sac de la maison de M<sup>e</sup> Lagrosillière, et déjà à plusieurs reprises, M. Mazier avait été l'objectif de cette haine en action de Messieurs les cléricaux et sous diverses formes. A cette intention, le maire Pompéi a donné l'exemple jusqu'où pouvait aller la violence d'un homme au pouvoir, et M. Mazier n'est pas le seul à en avoir été la victime.

### Manifestation de nuit

De huit heures et demie à près d' onze heures, la maison de M. Mazier a été entourée par une foule hurlante que l'on avait surexcitée; elle se composait de femmes, d'enfants et de curieux, au milieu desquels les meneurs haineux se cachaient et opéraient en toute sécurité, certains de l'impunité.

Fatigués de vociférer et voyant qu'on ne leur répondait pas (ce qui était le plus sage parti à prendre) les plus acharnés, en malfaiteurs qu'ils étaient, se sont mis à lancer des pierres dans les vitres des fenêtres de M. Mazier, il en a été de même au magasin de M. G. Frecker. De ce fait, les projectiles ont brisé une vingtaine de carreaux de vitre, ont réduit en miettes une jardinière de salon, ont traversé en plusieurs endroits un store baissé. Nombreux sont de ces cailloux atteignant le poids de 500 grammes et qui ont été lancés avec une telle force de projection qu'ils ne s'arrêtaient qu'à un obstacle intérieur.

Pendant que l'on brisait les carreaux, un groupe de fonctionnaires (future section projetée des Droits de l'homme) se tenait en arrière marquant les coups avec un bagout de circonstance. D'autre

parties, qui n'en pensaient pas moins, s'appuyaient hypocritement sur le malheur du pauvre homme, traitant de sauvageries de tels agissements. Le plus drolatique était d'entendre le lendemain matin une dame de la haute demander à une de ses amies: est-ce vrai que l'on a été obligé d'aller chercher le médecin pour le pauvre homme du quai?

—Allons donc! quelle farce, il se porte mieux que toi, je l'ai déjà vu passer allègre, léger de cœur et d'allure.

Vers une heure du matin, tout est rentré dans le calme, il n'y avait que le pas cadencé des gendarmes à troubler le grand silence de la nuit.

### Conclusions

Quand on voit au XX<sup>e</sup> siècle de telles mœurs électorales se produire, et depuis que M. Légasse est au pouvoir, n'est-on pas en droit de soutenir que les libertés publiques n'existent plus, que les citoyens ne jouissent pas de leur liberté politique, puisqu'ils ne peuvent exercer leur devoir de citoyen et leur droit d'électeur que sous la contrainte et sous la menace.

A cette constatation que nous avons faite plusieurs fois de l'inexistence de nos libertés civiques opprimées, nous avons émis l'opinion [qu'il était plus moral de supprimer un rôrage qui avait été faussé et qui n'avait plus sa raison d'être même au point de vue économique.

Le scrutin de dimanche, avec ses incidents et ses indications, n'a fait que nous confirmer dans cette manière de voir, et voilà pourquoi, logique avec notre programme, nous avons préconisé de voter pour des candidats partisans de la suppression de la délégation. En ce faisant, nous n'avons fait que nous ranger et de nous conformer à la campagne entreprise par les journaux de France contre l'existence du petit parlement des 118 iautiles; parlement colonial qui ne se réunit jamais et dont l'influence consiste comme disait notre ami Cariot: l'institution d'un délégué de colonie n'a d'utilité que pour lui personnellement, sa situation pouvant lui créer des relations qui lui faciliteront l'accès de l'établissement où se tient le veau d'or, s'il désire voir et taster la bête.

Les menées cléricales, la pression exercée sur les électeurs à chaque renouvellement du mandat de délégué, les manifestations violentes, tout ce qui prouve surabondamment de quelle importance est ce mandat pour M. Légasse

qui n'a jamais rien fait pour la colonie, mais qui a tout fait pour lui et pour les siens.



## Résultats électoraux

Comme nous l'avions dit, l'élection de M. Louis Légaré était un fait acquis, indiscutable même puisque avec les moyens dont il dispose, en tant qu'influence active et passive, il se présentait sans concurrent.

On ne peut pas mettre en avant, ni faire état que MM. Mazier et Revert soient des concurrents puisque ni l'un ni l'autre ne s'est occupé de faire de la propagande et qu'ils n'ont même pas annoncé leur candidature.

A la toute dernière heure, leurs amis ont fait imprimer quelques centaines de bulletins qui n'ont même pas été distribués; comme c'était convenu, il n'y a même pas eu d'affiches de placardées annonçant ces deux candidats se posant simultanément, l'une à l'île aux Chiens, l'autre à Saint-Pierre pour empêcher les gens de voter blanc et avec cet en-tête de bulletin significatif pour la suppression de la délégation.

Malgré la pression exercée au grand jour, cette simple diversion a, en quelques heures et sans mot d'ordre, groupé avec les bulletins blancs et nuls opposés bien entendu à la candidature de M. Légaré un chiffre de 211 individus sur 875 votants.

Par le fait, ce n'est rien et c'est beaucoup en si peu de temps et en égard à l'absence complète de publicité; c'est beaucoup, puisque ce chiffre de 211 représente encore plus du quart des votants et qu'il aurait suffi d'un déplacement de 105 voix pour mettre M. Légaré en ballottage. Ce résultat eut été un succès facile quand l'on songe aux moyens de pression et d'intimidation qui ont été employés, moyens que la loi réprouve et condamne comme une atteinte portée à l'exercice du droit le plus sacré du citoyen français.

M. Légaré aura beau dire, jamais avant lui de tels moyens de pression n'avaient été mis en œuvre, et cependant avant lui, il y a eu des élections et des concurrents, cette manière de procéder avec une nuée de courtiers récoltés dans les sociétés des marins, des

ouvriers, dans le conseil de fabrique, nous est la meilleure preuve de quelle importance la délégation est un facteur pour ses intérêts personnels et de famille. Ceux qui ne l'ont pas vu, c'est qu'il ont tenu à fermer les yeux et à se boucher les oreilles.

## FILIBUS EN FUITE

### Une dernière à Filibus

Mon cher Paul

Serait-il vrai que tel un vulgaire Banquier dont la caisse est vide, ou un notaire en rupture de contrat vous ayez pris la fuite? Serait-il vrai que, vous l'êtiez doux par excellence, sage, pondéré, prudent, casanier même, vous ayez pris votre vol vers les rives du St-Laurent?

Auriez-vous le don d'ubiquité?

Seriez-vous raseur à Saint-Pierre et rasoir à Montréal?

Non n'est-ce pas, vous êtes toujours le même et toujours parmi nous. Votre lettre ne nous a pas donné le change. Vous avez voulu fuir la discussion en simulant une fuite au pays des travailleurs, vous qui n'avez jamais su faire œuvre de vos dix doigts. D'ailleurs y eut-il à Montréal la fabrique de rasoirs dont vous parlez si intelligemment, vous seriez le dernier à y entrer, vous n'êtes pas de la trempe de ceux qui trempent l'acier, bien au contraire. Tous ceux qui vous connaissent disent que vous sentez le sapin. Seriez-vous du bois avec lesquels on fait les cercueils?

Dans tous les cas vous avez fait le mort assez longtemps pour que nous puissions croire au moins à votre désir d'oubli.

Votre lettre de Montréal est autant de Montréal que votre vrai nom est Paul Filibus et s'il advenait jamais que le Dr Brisson vous prenne sous sa protection, ce n'est pas sur vous qu'il pourrait compter pour donner là bas l'exemple du travail et du courage.

Adieu, Filibus! cette lettre est ma dernière, je n'ai pas l'habitude de discuter avec les fuyards.

Votre ex ami  
Rebus

P. S. Cette lettre qui est écrite depuis plus d'un mois a été gardée dans les cartons de notre Directeur jusqu'à ce jour pensant toujours que vous reviendriez . . . non de Montréal, mais à de meilleurs sentiments en répondant à nos premières questions, comme il n'en est rien et que vous restez toujours le courageux fuyard de discussion, je donne l'ordre de la publier.

R.

## APRÈS COMME AVANT

Nos amis n'ont point à s'émouvoir des menées du parti de la réaction, pas plus que du résultat électoral de dimanche dernier.

Il n'était ni en notre pouvoir, ni dans le leur de procéder par un effort quelconque à l'émancipation d'une population que son malheureux sort met dans l'impossibilité de secouer le joug qui l'opprime de toutes parts.

La crainte, les exigences matérielles de l'existence si difficile actuellement et la pusillanimité de certains sont les seules causes que l'on doive déplorer, et qui ont empêché les citoyens de se libérer de l'oppression ploutocratique et cléricale.

La pensée est bien libre dans le cerveau le plus inculte comme dans le plus cultivé, mais son expression extérieure et sa manifestation par des actes ne le sont pas toujours à cause de ces exigences de la vie matérielle qui rendent souvent l'homme esclave malgré sa volonté de s'en affranchir.

Nos oppresseurs en profitent pour nous accabler de leur despotisme, nous n'en resterons pas moins sur la brèche pour dénoncer tous leurs agissements comme toutes leurs turpitudes, pour fêtrir au besoin toutes leurs machinations contre l'intérêt général.

Le ridicule, dont on a voulu nous couvrir, n'atteint que les imbéciles, et s'il est un homme qui puisse se prévaloir de cet aphorisme, c'est l'homme public, l'éminent homme d'Etat qui préside avec tant de calme et tant d'énergie aux destinées actuelles de la France, en ce moment si troublée par des agitations stériles.

## SYNDICAT DES ARMATEURS

A sa réunion du 14 novembre dernier, le président du Comité central des armateurs fait part du vœu émis par le Conseil Général de la Martinique tendant à opérer une réduction des droits perçus sur les morues étrangères dans la colonie. Il propose de constituer une délégation pour aller exposer aux ministres des Colonies et du Commerce le préjudice qu'une pareille mesure, si elle était adoptée, ne manquerait pas de causer à l'industrie nationale des grandes pêches.

Ses collègues tombent d'accord sur les arguments qu'il convient d'opposer à ceux qui ont été mis en avant par le Conseil Général de la Martinique pour justifier la mesure proposée. Ces arguments se trouvent indiqués dans la lettre qui a été adressée aux Ministres des Colonies et du Commerce, à la suite de la visite que leur a faite le lendemain la délégation du Comité central.

Cette délégation était composée par MM. Riotteau, sénateur, Chaumet, député, Chancerel et Légasse, armateurs.

Les ministres ont déclaré aux délégués de l'armement que l'industrie des grandes pêches était l'objet de toute la sollicitude du Gouvernement qui saurait s'opposer à la mesure précitée, en raison du préjudice qu'elle ne manquerait pas de porter aux armateurs et aux pêcheurs français.

## NAUFRAGE DU GARIBALDI

Il y aura dimanche trois semaines, le vapeur norvégien « Garibaldi » s'était mis à la côte, dans un grain de neige, à la partie ouest de l'isthme de Langlade.

Ce vapeur n'avait que trois ou quatre ans et il était assuré environ 300,000 francs. Son chargement se composait de 900 tonnes de charbon provenant de Sydney.

Son échouement s'était produit à mer haute et à toute vitesse dans un endroit où il n'y a que sable et galet; un banc de l'un et de l'autre s'était déjà formé du côté du large. Il était donc pour ainsi dire impossible de pouvoir procéder à son renflouement avec les seuls moyens dont dispose la colonie.

Un fort remorqueur de Halifax, le Thomas Douglas, a été envoyé à Langlade avec un agent d'assurance de la Compagnie. Profitant du beau temps exceptionnel que nous avons depuis un mois, le Garibaldi a pu facilement être allégé d'environ deux cents tonneaux de charbon jetés à la mer.

Dans la nuit de dimanche à lundi, les deux remorqueurs ont réussi à le renflouer et à le conduire au mouillage en face le gouvernement.

De là, le Garibaldi a continué sa route vers son port de destination qui était la Baie de la Conception de Terre-Neuve.

## ANNONCES & AVIS

### AVIS

Suivant cablogramme reçu avant-hier jeudi, c'est le vapeur **GALLIA** qui est désigné à nouveau pour faire le voyage des passagers.

S'adresser, pour plus amples renseignements à M. A. GREZET, agent.

## A VENDRE ou A LOUER

### Maisons et Magasins

Rues de Sèze et Nielly

S'adresser à M. Merle, à l'habitation de M. Mignot.

### A LOUER

Ensemble ou séparément  
**l'habitation Guibert**

comportant magasins, maison d'habitation, boulangerie et prairies.

Conditions exceptionnelles.

S'adresser à M. BENATRE

## A VENDRE ou A LOUER



1<sup>o</sup> L'habitation Th. Clément, composant de maisons de maîtres, magasins à morue, à sel et à marchandises, boulangerie, écurie, cale, graves, échouerie, jardins et prairies, mesurant environ 210 mètres en longueur sur le rivage de la rade.

2<sup>o</sup> Une autre Habitation, à l'est de la première, se composant de maison, cabanes de pêche, saline, échouerie, graves, cours d'eau et prairie, mesurant environ 90 mètres sur le rivage.

(Cette dernière peut être divisée en deux lots.)

## A VENDRE

1<sup>o</sup> Une propriété Th. Clément, sis rues Ange-Gautier, Bourillon, Bruslé et Fayolle, comprenant maison de maître avec salle de bains, W.C. et chauffage à l'eau, écurie, parterre sur le devant de la maison, cour, jardin et parc sur l'arrière, le tout mesurant environ 2300 mètres carrés. Cette propriété est actuellement occupée par M. le Consul britannique avec bail expirant en mai 1910.

2<sup>o</sup> Un chaland et quantité d'objets de matériel d'habitation d'armement à la pêche.

3<sup>o</sup> Marchandises diverses d'armement.

4<sup>o</sup> Une chambre à coucher en chêne, un lit fer avec sommier, table à rallonges et buffet de salle à manger en noyer, vaisselle en porcelaine, batterie de cuisine, etc.

## A VENDRE

**La goëlette « GEORGES »**  
Avec son armement de pêche

S'adresser à M. G. LAMUSSE

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.